

COMPTE RENDU de la CAPL DU 21 NOVEMBRE 2012

Le 21 novembre s'est tenue la CAPL pour la liste d'aptitude de C en B. Dès l'ouverture de la Séance **F.O DGFIP** a procédé à la lecture d'une déclaration liminaire faisant ressortir les irrégularités constatées lors de la préparation de cette CAPL.

F.O DGFIP déplore la grande disparité existant encore entre les deux systèmes de notations issus des deux filières et souhaite qu'en 2013 l'harmonisation du système soit mise en place.

La direction n'a donné aucune explication concernant l'absence de la fiche de proposition dans les dossiers dits excellents.

Quant à la diffusion de la liste des agents « excellents » sur le site ULYSSE avant la tenue de la CAPL, la Direction a cité une note de la DGFIP autorisant la publication de cette information. **F.O DGFIP** est intervenu pour insister sur le fait que la liste diffusée avait été modifiée et ne correspondait plus à celle communiquée aux OS. La direction a depuis rajouté les 2 noms manquants sans donner de plus amples éclaircissements.

Il est à noter qu'à ce jour le volume de potentialités (nombre de postes attribués pour le 93) n'a toujours pas été communiqué.

La direction a annoncé que la DGFIP autorisait le classement de 18 candidats pour 2012. Malgré cela, notre direction a refusé de classer plus que 16 agents, au prétexte de tenir compte de la baisse du plan de qualification ministériel :

- 13 excellents
 - 3 très bons après propositions de **F.O DGFIP** (sur 4 dossiers proposés par **F.O**, 2 ont été retenus)
- Cette liste est en ligne sur Ulysse.**

Le Syndicat **F.O. DGFIP** dénonce la remise en cause inacceptable du plan pluriannuel de qualification « nombre de promotions représentant 2/3 du nombre de places offertes aux concours »

La CAP locale n'a pour mission que de faire des propositions en vue de la CAP nationale, La Direction Départementale établi un rang de classement et la CAP nationale prend la décision finale. La CAPN se réunira au premier trimestre 2013.



☎ : 01.48.96.62.30

courriel : fo.ddfip93@dgfip.finances.gouv.fr